

## ARRÊTÉ

### portant règlementation de la circulation sur la Route Départementale n° 13 Commune de PONTARION

Référence du dossier :

2	3	B	G	R	0	5	2	R	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Le Maire de la Commune de PONTARION ;  
Le Maire de la Commune de SOUBREBOST ;  
Le Maire de la Commune de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES ;  
Le Maire de la Commune de BOURGANEUF ;**

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (1<sup>ère</sup> partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

**VU** les décrets n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 et n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié par le décret n° 2010-578 en date du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;

**VU** le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005;

**VU** l'arrêté n° 23-2023-10-31-00001 de Madame la Préfète de la Creuse en date du 31 octobre 2023, donnant délégation de signature à Madame Pascale GILLI-DUNOYER Directrice Départementale des Territoires de la Creuse, par intérim ;

**VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2023-139 du 19 octobre 2023, et son annexe, portant délégation de signature à Monsieur Anthony ZOLLINO, Directeur général adjoint des services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

**VU** l'avis de Madame la Préfète de la Creuse représentée par Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Creuse, par intérim, en date du 21 novembre 2023 ;

**VU** la demande de l'entreprise SOBECA Châteauroux, domiciliée zone artisanale Les Vergnes 36250 NIHERNE, représentée par Madame Clémence PETIT, en date du 21 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées du déploiement d'un réseau basse tension afin de desservir un pylône, il y a lieu d'interdire la circulation sur la route départementale n° 13 du 27 novembre 2023 au 22 décembre 2023, hors week-ends ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

## ARRÊTENT :

### Article 1er

La circulation sera interdite sur la Route Départementale n° 13 du PR 27+240 au PR 27+700 sur le territoire de la Commune de PONTARION du 27 novembre 2023 au 22 décembre 2023, hors week-ends selon avancement des travaux.

### Article 2

La circulation sera déviée comme suit :

- A partir du PR 27+240, par la RD n° 13 traversant l'agglomération de SOUBREBOST jusqu'à la RD n° 8 à l'étang de Bourdeau,
- A partir du carrefour RD 8 / RD 13 à l'étang de Bourdeau, par la RD n° 8 traversant l'agglomération du BREUIL jusqu'à la RD n° 37 dans BOURGANEUF,
- A partir du carrefour RD 8 / RD 37 à l'entrée de BOURGANEUF, par la RD n° 37 jusqu'à la RD n° 941,
- A partir du carrefour RD 37 / RD 941 à la station ELAN dans BOURGANEUF, par la RD n° 941 jusqu'à la RD n° 13 dans PONTARION,
- A partir du carrefour RD 941 / RD 13 dans PONTARION, par la RD n° 13 jusqu'au PR 27+700,

aux véhicules légers, comme aux poids lourds, dans les deux sens de la circulation.

### Article 3

Les prescriptions de l'article 1<sup>er</sup> ne s'appliquent pas aux riverains, aux transports scolaires et aux véhicules assurant un service public d'urgence.

### Article 4

La signalisation réglementaire sera conforme au plan joint au présent arrêté, aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Temporaire.

Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise SOBECA Châteauroux, domiciliée zone artisanale Les Vergnes 36250 NIHERNE, représentée par Madame Clémence PETIT, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF.

### Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 6

Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion des Territoires du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, Madame le Maire de la commune de SOUBREBOST, Messieurs les Maires des communes de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, BOURGANEUF et PONTARION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

28 NOV. 2023

À Guéret, le

**Pour la Présidente du Conseil Départemental**

**et par délégation** Pour la Présidente du Conseil Départemental

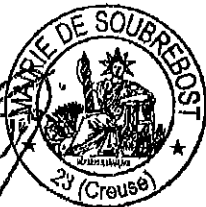
et par délégation

Le Directeur de l'Ingénierie Routière P i

  
Christophe GARRAUD

À SOUBREBOST le 21 NOV. 2023  
(Prénom + NOM + qualité)

Le Maire  
*Etalau*



À SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, le 21 novembre 2023  
(Prénom + NOM + qualité)

Le Maire,  
Rodrigo PATAUS  
Le Maire



À BOURGANEUF, le 22/11/2023  
(Prénom + NOM + qualité)

Alain FINI, Adjoint au Maire

Le Maire.



À PONTARION, le 23/11/2023  
(Prénom + NOM + qualité)

Le Maire  
Jean-Philippe MOREAU



**Destinataires :**

- M. le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion des Territoires  
du Conseil Départemental de la Creuse ..... 1 ex.
- Mme le Maire de la commune de SOUBREBOST ..... 1 ex.
- M. le Maire de la commune de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES ..... 1 ex.
- M. le Maire de la commune de BOURGANEUF ..... 1 ex.
- M. le Maire de la commune de PONTARION ..... 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse ..... 1 ex.
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ..... 1 ex.
- Mme la Directrice du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse ..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse ..... 1 ex.
- Entreprise SOBECA Châteauroux, Mme PETIT [c.petit@sobeca.fr](mailto:c.petit@sobeca.fr) ..... 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – Site de GUERET  
56 bis, avenue du Berry – CS 1003 – 23000 GUERET ..... 1 ex.
- Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF ..... 1 ex.







**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Guéret, le 21/11/2023

à

Affaire suivie par :  
Daniel SALMON  
Chargé de police administrative et de la  
Réglementation juridique

SERRE/BMART

Tél : 05 55 51 69 81

Courriel : [daniel.salmon@creuse.gouv.fr](mailto:daniel.salmon@creuse.gouv.fr)

Monsieur le directeur général adjoint en charge du pôle  
Aménagement Transports  
14, Avenue Pierre Leroux  
BP 17  
23001 GUERET Cedex

**OBJET : AVIS RGC SUR PROJET D'ARRÊTÉ :**

2	3	B	G	R	0	5	2	R	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**REF.** : *Articles L 110 – 3 et R 411-8 du code de la route et L 123-1 du code de la voirie routière Décrets n° 2005-1499 du 05/12/2005 et n°2009-615 du 03/06/2009 modifié par le décret n° 2010-578 du 31/05/201*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'arrêté portant réglementation d'une interdiction de la circulation sur la RD 13 du PR 27 + 240 au PR 27 + 700 sur le territoire de la commune de PONTARION du **lundi 27 novembre au vendredi 22 décembre 2023**, n'appelle pas d'observation au titre de l'avis de Madame la préfète sur les routes à grande circulation:

La circulation sera déviée en vertu de l'article 2, en partie par les **RD 941 (classée route à grande circulation)**

Une signalisation temporaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle.

Pour la préfète et par délégation,  
Le chargé de réglementation routière, transports

**SALMON  
Daniel**

Signature numérique  
de SALMON Daniel  
Date : 2023.11.21  
14:09:34 +01'00'